

Assemblée municipale fixée provisoirement au 10 juin 2020 à la halle de gymnastique de Perrefitte à 20 heures.

Important : Selon les directives qui seront émises par le Conseil fédéral ces prochains jours, si les rassemblements ne sont pas autorisés à cette date, l'assemblée municipale aura lieu le 21 septembre 2020 au même lieu et à la même heure.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice 2019 ;
2. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 34'000.-- pour l'installation de quatre containers semi-enterrés ;
3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 32'000.-- pour la rénovation de l'appartement de la halle de gymnastique ;
4. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données ;
5. Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 10'000.-- pour la rénovation des WC de l'école enfantine ;
6. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 54'000.-- destiné à différents travaux de rénovation à la halle de gymnastique ;
7. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 35'000.-- destiné au réaménagement des classes 1h-4h ;
8. Approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois (suppression des art. 2 al. 3 ; 15 lettre e et art. 23 al. 4) ;
9. Divers.

La modification du règlement mentionné au point 8 est déposée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Remarque : Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé des comptes 2019.

Perrefitte, le 6 mai 2020

Le Conseil municipal